


## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

### (6.3.b) bâtiments à occupation continue

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012

A   INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : 35291 <b>CHU de Poitiers</b>	Signature :   30 boulevard Solférino 86000 POITIERS Tél. 05 49 11 16 90 - Fax 05 49 11 16 91 www.diag-habitat.com contact@diag-habitat.com SIRET 493 016 257 00104 - APE 7120-R
Référence ADEME : 1986V5000009W	
Date du rapport : 03/05/2019	
Valable jusqu'au : 02/05/2029	
Le cas échéant, nature de l'ERP : <b>Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques</b>	
Année de construction : 1900	Adresse : rue de Chypre Ancien Hôpital - Hôpital Saint Louis <b>86600 LUSIGNAN INSEE : 86139</b>
Diagnostiqueur : <b>MAISONDIEU Alexis</b>	
<input type="checkbox"/> Bâtiment entier <input checked="" type="checkbox"/> Partie de bâtiment (à préciser) : Sth : 4 268 m <sup>2</sup>	
Propriétaire : Nom : <b>CHU de Poitiers</b> Adresse : <b>Direction des constructions et du patrimoine Bât. AGORA DIRECTIONS - 2 rue de la Milétrie - CS 90577 86021 POITIERS CEDEX</b>	Gestionnaire (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

### B | CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE

Période de relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales (détail par usage en kWh <sub>EP</sub> )	Consommations en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>EP</sub> )	Frais annuels d'énergie En € (TTC)
Eclairage			
Bureautique			
Chauffage			
Eau chaude sanitaire			
Refroidissement			
Ascenseur(s)			
Autres usages			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			0,00 €
<b>TOTAL</b>			

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages	
Consommation estimée : kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an	Bâtiment	Estimation des émissions : kg <sub>eqCO2</sub> /m <sup>2</sup> .an	Bâtiment
<b>Bâtiment économe</b>		<b>Faible émission de GES</b>	
≤ 100 <b>A</b>		≤ 12 <b>A</b>	
101 à 210 <b>B</b>		13 à 30 <b>B</b>	
211 à 370 <b>C</b>		31 à 65 <b>C</b>	
371 à 580 <b>D</b>		66 à 110 <b>D</b>	
581 à 830 <b>E</b>		111 à 160 <b>E</b>	
831 à 1130 <b>F</b>		161 à 220 <b>F</b>	
> 1130 <b>G</b>	> 220 <b>G</b>		
<b>Bâtiment énergivore</b>		<b>Forte émission de GES</b>	

<b>C</b>	<b>DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS</b>
<b>C.1</b>	<b>DESCRIPTIF DU BATIMENT (OU DE LA PARTIE DU BATIMENT)</b>

**TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Blocs béton creux	Extérieur	20	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)
Mur 2	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	Extérieur	50	Inconnue

**TYPE(S) DE TOITURE(S)**

Intitulé	Type	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Dalle béton	Terrasse	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)
Plafond 2	Entre solives bois avec ou sans remplissage	Combles perdus	Période d'isolation : Inconnue (extérieure)
Plafond 3	Combles aménagés	Extérieur	Non isolé

**TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS**

Intitulé	Type	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	Terre-plein	Non isolé
Plancher 2	Dalle béton	Vide-sanitaire	Non isolé
Plancher 3	Bois sur solives bois	Vide-sanitaire	Non isolé

**TYPE(S) DE MENUISERIE(S)**

Intitulé	Type	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 8 mm)	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 3	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 4	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 10 mm)	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 5	Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 8 mm)	Extérieur	Oui	Non

Intitulé	Type	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 6	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - simple vitrage vertical	Extérieur	Non	Non

## C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière standard	GPL	37000 0 kW	Non	1978	Absent	Individuel
Chaudière standard	GPL	37000 0 kW	Non	1982	Absent	Individuel

### Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur eau chaude (Avant 1980), avec robinet thermostatique (surface chauffée : 4268 m<sup>2</sup>)

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT

Type de système
Individuelle électrique

## C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière standard	GPL	370000 kW	Non	1978	Absent	Individuel
Chaudière standard	GPL	370000 kW	Non	1982	Absent	Individuel

## C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

### TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
centrale de traitement d'air	Non	Non

**C.5 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'ECLAIRAGE**

**TYPE DE SYSTEME D'ECLAIRAGE**

Type de système
Tubes néon

**C.6 DESCRIPTIF DES AUTRES SYSTEMES**

**AUTRES EQUIPEMENTS CONSOMMANTS DE L'ENERGIE - AUCUN -**

**C.7 NOMBRE D'OCCUPANTS : de 301 à 700**

**C.8 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -**

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
------------------------------------------------------------------	-------

**D NOTICE D'INFORMATION**

**Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics**

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public.
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie.
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris.

**Factures et performance énergétique**

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Constitution de l'étiquette énergie**

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

**Commentaires :**

## Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics culturels ou sportifs : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

### Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à votre collectivité ou établissement.

### Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifier la température intérieure de consigne : Elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple température entre 14 et 16°C dans une salle de sports, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

### Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

### Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

### Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

### Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

### Sensibilisation des occupants et du personnel

- Eteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires

### Compléments

**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
Simulation 1	Combles perdus : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec $R \geq 7,0$ m <sup>2</sup> .K/W, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)	
Simulation 1	Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w < 1,8$ W/m <sup>2</sup> .K et, à partir du 1er janvier 2013, le facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,32$ . En maison individuelle ce crédit d'impôt ne s'applique que si cette installation s'accompagne d'au moins une autre action de travaux parmi plusieurs catégories selon les textes en vigueur.)	
Simulation 1	Maintenir et entretenir les volets existants. Un volet c'est moins de consommations de chauffage en hiver, plus de confort en été et plus de sécurité.	
Simulation 1	Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.	

**Commentaires :**

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

Art 18 III « 9. A titre exceptionnel, en l'absence justifiée de relevés de consommation, les éléments requis aux 3. a., 3. b., 3. c., 3. d, 3. e., 4. a., 4. b. et 5 doivent rester vierges


Le propriétaire, ou son représentant, le mandataire ou le syndic de copropriété, ne nous ayant pas fournis les relevés annuels de chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire, le résultat du présent diagnostic est vierge.

**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**

Pour plus d'informations :

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr) rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
<p style="text-align: center;">Signature</p>  <p style="text-align: center;"> <b>Diag Habitat</b>            30 boulevard Solférino            86000 POITIERS            Tél. 05 49 11 16 90 - Fax 05 49 11 16 91            www.diag-habitat.com            contact@diag-habitat.com            SIRET 493 016 257 00104 - APE 7126-B         </p>	<p><b>Etablissement du rapport :</b>            Fait à <b>POITIERS</b> le <b>03/05/2019</b>            Cabinet : <b>Diag Habitat</b>            Nom du responsable : <b>HULIN Bastien</b>            Désignation de la compagnie d'assurance : <b>ALLIANZ</b>            N° de police : <b>53597857</b>            Date de validité : <b>28/02/2020</b></p>
<p>Date de visite : <b>25/04/2019</b>            Le présent rapport est établi par <b>MAISONDIEU Alexis</b> dont les compétences sont certifiées par : <b>ABCIDIA CERTIFICATION</b>  <b>4 route de la Noue 91190 GIF-SUR-YVETTE</b>            N° de certificat de qualification : <b>17-1001</b>            Date d'obtention : <b>20/10/2017</b></p>	